



## COMMUNE DE SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE

Département de la Mayenne - Arrondissement de Laval

Mairie – 36, rue Maurice Courcelle  
53240 SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE  
Tél. 02-43-01-11-15  
E-mail : [mairie@stjeansurmayenne.com](mailto:mairie@stjeansurmayenne.com)

### ARRETE N° P2025-33 Portant délégation de fonctions, À Madame DUFROU Virginie, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

Le Maire de la commune de Saint-Jean-sur-Mayenne

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18,

« Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil Municipal ».

Vu le procès-verbal de l'élection d'un adjoint du 2 octobre 2025,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 octobre 2025 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection d'un adjoint,

#### ARRETE

**Article 1 :** les fonctions du Maire ci-après désignées sont, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguées à :

Déléataire	Fonctions déléguées
<b>DUFROU Virginie</b> 2 <sup>ème</sup> Adjointe  ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE COMMUNICATION	Gestion du site internet de la commune et IntraMuros, Elaboration du contenu et de la mise en page du bulletin municipal, Développer et être force de propositions sur la communication interne et externe Promouvoir l'image de la commune au sein de Laval-Agglomération et de l'Office de tourisme de Laval. Optimiser l'attrait de la halte fluviale, Gestion des illuminations de Noël, Fleurissement et aménagement des espaces dédiés aux plantations saisonnières.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame DUFROU Virginie, les fonctions qui lui sont déléguées seront exercées - sous ma surveillance et ma responsabilité - par Monsieur SAUZEAU Dominique, 3<sup>ème</sup> adjoint.

**Article 3 :** La délégation de fonctions accordée à Madame DUFROU Virginie couvre la signature des actes afférents aux matières déléguées, des documents administratifs relatifs au service de l'état civil, légalisation des signatures et délivrer tous certificats administratifs.

Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention "par délégation".

**Article 4 :** La Secrétaire générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis à Monsieur le Préfet,
- Inscrit au registre des arrêtés du Maire et au recueil des actes administratifs,
- Publié dans les formes habituelles
- Notifié à l'intéressée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302290-20251002-P2025-33-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2025

Notifié le : 20/10/2025  
DUFROU Virginie

Fait à Saint-Jean-sur-Mayenne,  
Le 03/10/2025  
Le Maire,



Olivier BARRÉ